Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 40 (1969)

Heft: 1

Artikel: Où en est l'intégration européenne?

Autor: Fischer, Otto

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-825120

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

compte des besoins fondamentaux et vitaux de l'homme de demain tout en s'intégrant harmonieusement au site.

Dans l'état actuel des choses, ne s'agit-il pas tout simplement d'une attitude de sagesse et n'aurions-nous pas grand besoin de nous en inspirer ?

Suisse. — Nous ne nous étendrons pas sur l'étude très intéressante menée par MM. Bridel et Convers pour le compte de l'Office cantonal vaudois de l'urbanisme. Elle fut brièvement commentée par M. Currat, de Fribourg. Remarquons simplement que de tels travaux, pour obtenir un meilleur rendement, devraient être menés sur l'ensemble du territoire national, puis complétés par des études régionales détaillées.

Notons en passant le gros effort du canton de Vaud dans le domaine de la recherche appliquée à l'aménagement, qui est à souligner et à encourager.

Lors de cette rencontre de plus de 200 spécialistes de la planification, beaucoup d'autres pays ont apporté leur contribution. Même les pays d'Afrique ou d'Amérique du Sud ont suivi les débats avec beaucoup d'attention. Mais leurs problèmes sont différents et nous ne pouvons pas les aborder ici.

Conclusion

En conclusion, l'apport d'une telle confrontation en idées, en expériences, en observations ne peut se résumer. S'il y a un résultat, c'est à longue échéance qu'il faudra le cerner.

Cependant, et cela est intéressant, les autorités françaises présentes ont toutes admis que l'anarchie était la seule règle à ne pas laisser subsister. Quant aux modalités d'agir, les avis divergent. Dans l'organisation actuelle, il n'y a pas de doctrine globale efficace et cohérente, qui puisse s'appliquer dans l'immédiat.

Pour notre part, nous admettons que la seule méthode valable pour lutter contre l'anarchie de la résidence seconde est la planification au niveau régional et local telle qu'elle est appliquée en Angleterre, et envisagée généralement en Suisse. Mais cela ne veut pas dire que tout est résolu chez nous. Même si le principe de l'esthétique des constructions dans le site est écrit dans la loi, les canons de la beauté ne sont pas définis. Dans cette affaire d'appréciation, l'arbitraire n'est pas exclu d'emblée ; la médiocrité peut se situer à tous les niveaux. En réalité, c'est une affaire d'éducation à tous les degrés. Du reste l'éducation n'est-elle pas en définitive le seul grand problème humain ?

M. F.

Où en est l'intégration européenne ?

par Otto FISCHER, conseiller national

La Communauté économique européenne (CEE), dont les débuts fort dynamiques et prometteurs remontent à une dizaine d'années, se trouve depuis un certain temps dans une impasse. Des résultats marquants ont certes été réalisés dans des domaines tels que les tarifs

douaniers. Quant à l'objectif principal de la communauté, qui est le rapprochement des partenaires dans le sens d'une intégration politique, non seulement aucun progrès n'a été accompli par la CEE, mais le but visé est plus lointain aujourd'hui qu'il ne l'était au moment de sa fondation. Malgré le Traité de Rome, il existe de profondes divergences de vues et d'intentions entre les principaux membres de la communauté en ce qui concerne l'avenir de cette dernière. Il serait néanmoins erroné de croire que cette situation est exclusivement due à la personnalité du président de la République française, le général de Gaulle, celui-ci étant le porte-parole le plus éloquent et le plus résolu que l'on puisse trouver de son opinion nationale.

En 1963 et à nouveau à la fin de l'an dernier, la France a opposé un net refus aux Anglais, lorsqu'ils ont posé leur candidature à la CEE. Les motifs de cette attitude négative sont essentiellement de nature politique : l'Angleterre désire reconquérir une influence politique en Europe par le biais de la CEE. La France perdrait de ce fait le rôle de puissance dirigeante qui est actuellement le sien et il n'est pas question que Paris s'y résolve.

Proposition d'arrangements commerciaux

Ce sont surtout l'Allemagne fédérale et la Hollande qui s'entremettent en faveur de l'entrée à la CEE de la Grande-Bretagne et d'autres membres de l'AELE ; mais ils ne peuvent rien contre l'attitude intransigeante du Gouvernement français. Ce dernier s'est déclaré disposé à conclure, dans le cadre de la CEE, des « arrangements commerciaux » avec tous les pays européens. M. Michel Debré, ministre des Affaires étrangères, a précisé, les 4 et 5 novembre, ce que la France entend par là. Il s'agit d'une réduction réciproque des tarifs douaniers de 30 % échelonnée sur quatre ans, pour tous les produits industriels pour lesquels une réduction de 50 % a été obtenue dans le cadre du Kennedy round. Pratiquement, cela reviendrait à réduire de 15 % additionnels les droits sur cette catégorie de produits. Dans le secteur agricole, par contre, un effort particulier devrait être fait pour la prise en charge de produits agricoles par les pays membres de la CEE.

Le Conseil des ministres de la CEE a chargé les représentants permanents des pays membres d'étudier de manière approfondie la question de ces arrangements ainsi que les autres propositions pendantes. Il s'écoulera donc un certain temps jusqu'à ce que des pourparlers concrets puissent être entrepris, pour autant que l'idée n'en soit pas abandonnée entre-temps.

Du point de vue suisse

Le projet français a des aspects positifs et négatifs. Il est réjouissant pour nous que, contrairement à l'attitude rigide des Allemands et des Hollandais, la France n'envisage pas de limiter le bénéfice de ces arrangements aux pays désireux d'adhérer à la CEE. Elle souhaite, au contraire, que tous les pays européens participent à de tels arrangements. La Suisse, qui est, avec le Portugal, le seul pays de l'AELE dont une demande d'adhésion ne soit pas pendante à Bruxelles (la demande d'association de 1961 doit être considérée comme une ques-

tion réglée, en dépit d'assertions verbales contraires), est donc comprise dans les pays que la France voudrait voir conclure des arrangements avec le Marché commun.

On peut considérer les autres aspects du projet français comme plutôt négatifs : en limitant les arrangements commerciaux aux produits pour lesquels le droit de douane a été réduit d'au moins 50 % par le Kennedy round, on exclut automatiquement de leur champ d'application des biens d'exportation suisses tels que les montres, les produits chimiques et les produits textiles. En outre, l'accroissement de nos importations de produits agricoles, escompté par M. M. Debré, limiterait considérablement notre liberté de mouvement dans ce très important secteur de notre politique commerciale, ce qui aurait de sérieux inconvénients.

Mais le point le plus négatif des propositions françaises réside dans le fait qu'il s'agirait de réinstaurer une nouvelle zone préférentielle. Autour du noyau central de la CEE et de son union douanière se trouverait un cordon d'Etats européens privilégiés au point de vue douanier, ce qui aboutirait par la force des choses à une discrimination globale des pays tiers extraeuropéens et principalement des Etats-Unis. Une telle zone préférentielle n'est admise par l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, le GATT, dont la Suisse fait partie, que dans la perspective d'une union douanière ou d'une zone de libre-échange excluant tout traitement préférentiel.

Nous estimons depuis des années que l'intégration européenne doit se réaliser dans le cadre d'une coopération collective occidentale comprenant, au premier rang, les Etats-Unis d'Amérique. Le pas le plus important qui ait été franchi dans ce sens est le Kennedy round et il serait regrettable que l'on réintroduise un régime d'exceptions.

Les problèmes de l'AELE

En considérant l'ensemble de la situation, on peut se demander si les décisions prises par la dernière conférence des ministres de l'AELE, réunie à Vienne les 21 et 22 novembre 1968, peuvent être qualifiées de succès réel. Sur proposition de la Suisse, il a été décidé d'admettre le principe d'arrangements commerciaux et de soumettre cette question à un examen approfondi et suivi. Le communiqué relève clairement l'attitude fondamentalement positive de l'AELE à l'égard des propositions françaises, en soulignant néanmoins la nécessité de rester conforme aux dispositions du GATT.

Même si un argument tactique est à la base de cette attitude, dans la perspective de la création ultérieure d'une zone préférentielle européenne, on ne peut s'y opposer. En effet, il ne peut être préjudiciable d'examiner des solutions nouvelles et d'attirer ainsi l'attention des Etats-Unis sur les solutions qui pourraient être envisagées en Europe.

En revanche, en ce qui concerne notre politique étrangère et notre politique économique extérieure, nous estimons qu'il n'est pas question de développer et d'appuyer les propositions françaises. Notre politique ne peut viser qu'un seul objectif, qui est celui d'une coopération occidentale collective. Les efforts que nous déployons dans les discussions sur le plan européen et international lui sont subordonnés, dans le cadre de notre neutralité. Cela s'applique également au postulat, relé-

gué de longue date dans un fond de tiroir, de « pont entre la CEE et l'AELE ». Il est à espérer qu'on trouvera l'occasion de le dire ouvertement et qu'on abandonnera complètement les « solutions européennes ». Notre destin ne dépend pas de l'union européenne, mais toujours davantage de la coopération occidentale commune. L'affaire tchécoslovaque et la crise monétaire en fournissent la preuve. **O. F.**

L'ADIJ s'occupe de problèmes routiers et ferroviaires

Le comité de l'ADIJ a siégé récemment à Moutier. Il a tout d'abord décidé d'appuyer une requête des communes de Mervelier et La Scheulte visant à ce que le tronçon de 5,9 km. du col de La Scheulte sis sur territoire du canton de Berne soit repris par ce dernier.

Ces quelque 6 km. de routes sont en effet des routes communales et leur entretien incombe en partie aux communes propriétaires, Mervelier et La Scheulte. L'Etat fournit toutefois le cantonnier chargé de cet entretien et subventionne à raison de 50 % pour Mervelier et de 75 % pour La Scheulte le matériel utilisé.

Une route d'intérêt touristique

Le col de La Scheulte fut aménagé en route carrossable en 1914-1915 par les troupes de la 2e division ; les travaux, à l'époque, coûtèrent environ 400 000 fr. Ce n'était auparavant qu'un sentier. La route, qui culmine à 1051 m., est actuellement en très mauvais état.

Pourtant, cette artère, d'intérêt touristique évident, est assez fréquentée. On compte jusqu'à 450 à 500 voitures de passage le dimanche.

S'il n'est pas possible, comme les autorités de Mervelier le souhaiteraient, d'obtenir que la future « Transjurane » passe par Mervelier et le col de La Scheulte, en revanche, il serait souhaitable que le canton reprenne complètement à sa charge les 5,9 km. de routes communales entre Mervelier et le sommet du col. L'Etat prépare un programme de reprise de toute une série de routes communales, parmi lesquelles figure la route de La Scheulte, mais ce projet n'aboutira pas avant une dizaine d'années. En attendant, le canton est cependant disposé à subventionner au maximum (75 %) les travaux de réfection de la route (pose d'un revêtement superficiel), qui sont urgents.

Après avoir examiné à fond le problème, le comité de l'ADIJ a donc décidé d'appuyer la requête des communes de Mervelier et de La Scheulte, visant à la reprise des 5,9 km. de routes communales par le canton, et d'autre part de demander l'aménagement de la chaussée dans les délais les plus brefs, par la pose d'un revêtement superficiel, les travaux bénéficiant d'un taux de subventions maximal. La Commission routière jurassienne sera tenue au courant de cette démarche.

Examen de l'horaire CFF

Le comité de l'ADIJ a ensuite examiné l'avant-projet de l'horaire CFF 1969-1971. Il a enregistré avec satisfaction que les CF avaient tenu compte, dans la mesure du possible, des vœux exprimés par